



Planification cantonale de la gestion des eaux

Gestion des eaux par bassins versants – Périmètre des bassins versants

Rapport pour la consultation externe – Juin 2025



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Contexte général du présent rapport	3
1.2	Objectifs du présent rapport	3
2	Evolution des bassins versants	4
2.1	Les principes des bassins versants (BV)	4
2.2	Définition initiale des BV de 2015	4
2.3	Optimisation des BV de 2018	4
2.4	Proposition de gestion en 7 BV	4
3	Les répartitions envisageables	5
3.1	Choix à opérer	5
3.2	La répartition en 14 BV	5
3.3	La répartition en 7 BV	6
3.4	Comparaison des périmètres géographiques à 14 BV et à 7 BV	7
3.5	Caractéristiques des 14 BV et des 7 BV	8
3.6	Comparaison des interfaces entre 14 et 7 BV	9
4	Comparaison entre 14 BV et 7 BV	10
4.1	Éléments de comparaison	10
4.2	Analyse	10

Annexes

A1	Tableaux des entités de gestion avec 7 BV	12
A1.1	Broye	13
A1.2	Glâne	15
A1.3	Gruyère	17
A1.4	Sarine	19
A1.5	Lac	21
A1.6	Singine	23
A1.7	Veveyse	25
A2	Cartes des entités de gestion avec 14 BV et 7 BV	27
A2.1	Stations d'épuration (STEP) actuelles	28
A2.2	Stations d'épuration (STEP) futures, après régionalisation	30
A2.3	Entreprises d'endiguement	32
A2.4	Grands distributeurs d'eau potable	34
A2.5	Grandes régions d'eau potable	36
A2.6	Tronçons de cours d'eau prioritaires à 20 ans	38

1 Introduction

1.1 Contexte général du présent rapport

La loi cantonale sur les eaux (LCEaux), entrée en vigueur en 2011, introduit dans le canton une **gestion globale des eaux** par bassin versant (BV). Cette gestion fédère tous les étages de planification : canton, BV, intercommunalités et communes.

Le **plan sectoriel de la gestion des eaux** (PSGE), édité en novembre 2021, est l'outil de planification qui concrétise cette gestion globale au niveau du canton. Il est complété pour l'eau potable par le **plan sectoriel des infrastructures d'eau potable** (PSIEau), édité en 2024, instauré par la loi cantonale sur l'eau potable (LEP) de 2012. Ces deux planifications cantonales seront fusionnées dans la prochaine version du PSGE prévue à l'horizon 2033.

Au niveau des BV, l'outil de planification des eaux est le **plan directeur de bassin versant** (PDBV). Il regroupe l'intégralité des secteurs de la gestion des eaux. Le PDBV coordonne toutes les mesures à prendre pour la gestion des eaux dans le périmètre géographique du BV. L'exécution de ces mesures, quant à elle, reste comme jusqu'à présent du ressort des communes et de leurs associations, par exemple pour les STEP.

Parallèlement à la planification des eaux par BV, les districts procèdent à d'autres planifications regroupées dans les **plans directeurs régionaux** (PDR) élaborées par des associations régionales. Ces planifications traitent notamment de l'urbanisation, la mobilité, l'environnement et les rives des lacs. On notera que les stratégies en termes d'aménagement du territoire sont souvent liées à celles de l'eau, de la protection de l'environnement et du climat, ce qui ouvre des perspectives de synergies avec les PDBV.

Actuellement, les PSGE délimitent 14 BV de planification des eaux. En passant à 7 BV correspondant aux districts, des synergies pourraient être développées entre les PDBV et les PDR.

1.2 Objectifs du présent rapport

Le présent rapport sert de document de base pour la mise en consultation, auprès des autorités concernées, des périmètres des BV proposés pour la gestion des eaux dans le canton de Fribourg. Il propose deux variantes :

- > 14 BV selon la délimitation du PSGE ;
- > 7 BV selon la délimitation des districts.

Une fois la consultation achevée, ces périmètres seront définitivement fixés par le Conseil d'Etat.

Ce processus répond à une exigence de l'art. 2, al. 3 de la LCEaux :

Loi cantonale sur les eaux (LCEaux), art. 2 Gestion des eaux

¹ *Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à la protection des ressources en eau, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et lacs.*

² *Elle doit être effectuée de manière globale, économique et efficace ; elle doit assurer la protection des eaux à long terme.*

³ *Elle s'opère en fonction de bassins versants. Les périmètres des bassins versants sont fixés par le Conseil d'Etat après discussion avec les autorités concernées, notamment celles des cantons voisins lorsque le bassin versant s'étend au-delà du territoire cantonal.*

2 Evolution des bassins versants

2.1 Les principes des bassins versants (BV)

La gestion par bassin versant consiste à regrouper les forces vives d'une région (techniques, financières, administratives, humaines) afin de profiter des économies d'échelle, d'harmoniser les stratégies, objectifs et mesures et d'exploiter au maximum les synergies disponibles.

Cette région est le bassin versant (BV) : un territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun (cours d'eau ou lac) et qui ne connaît pas les limites politiques. Dans la pratique, cette définition théorique a été appliquée pour former les BV de gestion décrits ci-après, qui ont déjà évolué dans le temps.

2.2 Définition initiale des BV de 2015

L'étude sur la délimitation des BV a débuté en 2013. Pour ce faire, les éléments suivants ont été pris en compte :

- > les limites des BV des principaux cours d'eau du canton (bassins versants hydrologiques) ;
- > les périmètres des associations intercommunales d'épuration des eaux (STEP) existantes et les derniers développements de la régionalisation de l'épuration ;
- > les fusions de communes et la volonté d'éviter, dans la mesure du possible, que des communes se trouvent dans deux bassins versants (toutefois, 7 communes sont encore actuellement à cheval sur plusieurs bassins versants) ;
- > le souhait d'équilibrer le nombre d'habitants et de communes de chaque bassin versant.

Il en a résulté une première répartition du canton en 15 BV. Elle a été soumise à une consultation des communes et des associations, puis a été validée par le Conseil d'Etat en 2015 et inscrite à l'art. 11a du règlement sur les eaux (RCEaux). C'est elle qui a été utilisée pour l'élaboration des études préalables du PSGE.

2.3 Optimisation des BV de 2018

Le PSGE précise que la définition des BV est susceptible d'être modifiée à la demande des entités consultées, à condition qu'elle reste cohérente avec les objectifs de la gestion des eaux.

C'est donc à la demande de certaines autorités communales et intercommunales que la répartition initiale en 15 BV a été optimisée par la suite. La répartition qui en est issue en 2018 ne comporte plus que 14 BV. C'est celle qui est a été utilisée pour l'élaboration du PSGE. Dans le présent rapport, une nouvelle répartition « 2024 » est proposée. Celle-ci tient compte des communes ayant fusionné depuis 2018 et d'une modification pour la régionalisation des STEP à Villarepos, avec un raccordement prévu sur le pôle de Pensier et plus à Saint-Aubin.

Il est prévu que ces BV forment l'ossature organisationnelle et décisionnelle pour la planification de la gestion des eaux du canton. En particulier, ces BV auront la charge d'élaborer les plans directeurs par bassin versant (PDBV).

2.4 Proposition de gestion en 7 BV

Dès 2021, avec la création ou adaptation des statuts des 7 associations de district actives en aménagement du territoire, le besoin s'est fait sentir de créer un lien entre territoire et eau, donc de mettre en place une coordination entre les périmètres de gestion du territoire et les BV de gestion des eaux. Ces derniers seraient alors assimilés au découpage du canton en districts. Dans le présent rapport, on parle donc indifféremment de 7 BV ou de 7 districts. Les PDBV pourraient dans ce cas être élaborés par les mêmes entités que celles mises en place pour l'élaboration des PDR.

Comme la définition de ces nouveaux BV doit faire l'objet d'une consultation des autorités concernées et d'une validation par le Conseil d'Etat, ce rapport présente les deux variantes qui pourraient être envisagées : la confirmation de la situation actuelle avec 14 BV, ou l'évolution vers une gestion avec 7 BV correspondants aux districts actuels, légèrement adaptés si nécessaire.

3 Les répartitions envisageables

3.1 Choix à opérer

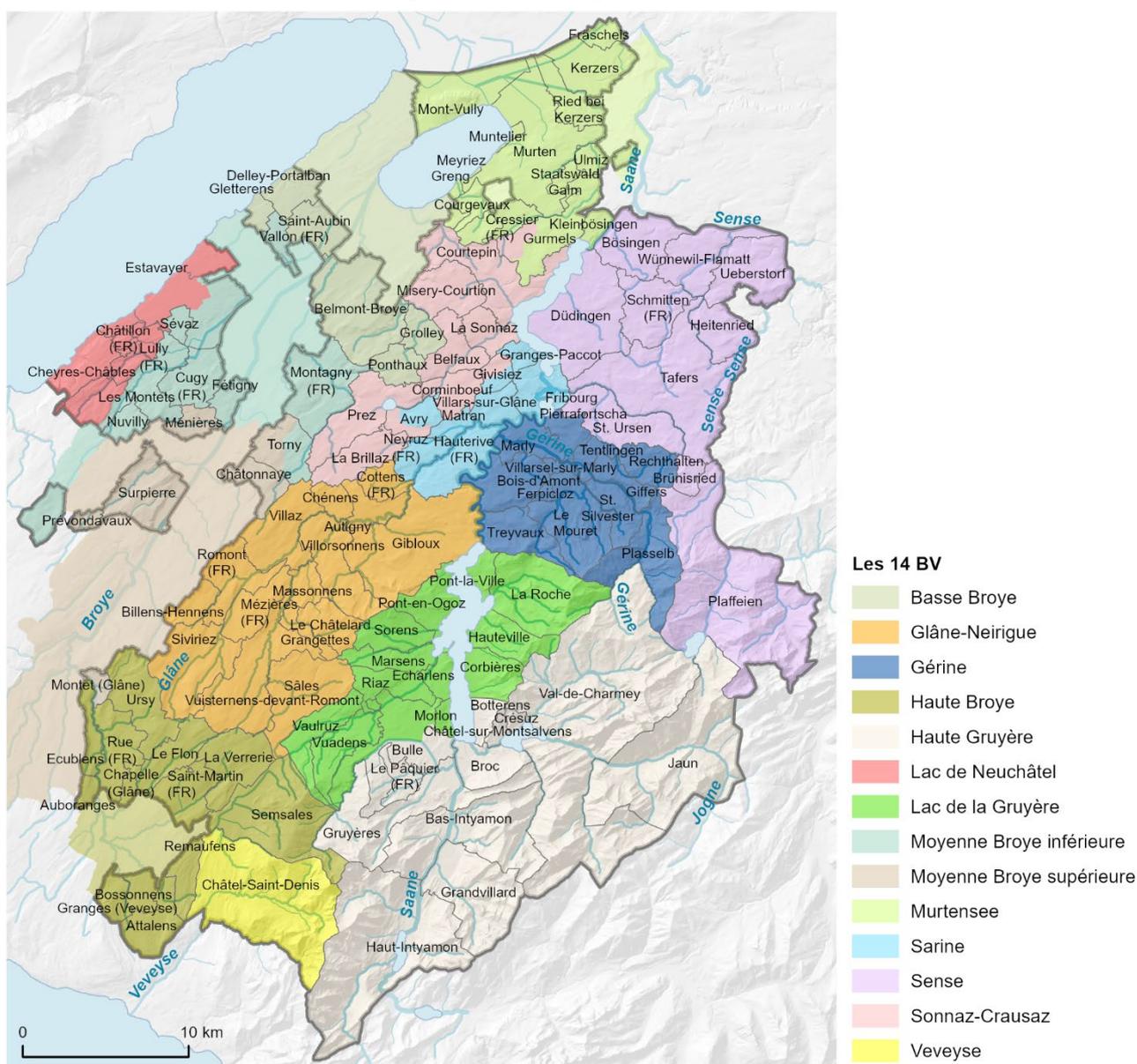
Dans le cadre de la présente consultation, il s'agit d'opérer un choix entre deux répartitions du canton :

- > une répartition en 14 BV datant de 2024 (voir chapitre 2.3), qui est représentée dans le PSGE ;
- > une nouvelle répartition en 7 BV correspondant aux districts du canton (voir chapitre 2.4).

Les délimitations proposées ont été effectuées sur la base de l'état du canton en 2024 et ne tiennent pas compte des éventuelles fusions de communes réalisées ou planifiées dès 2025.

3.2 La répartition en 14 BV

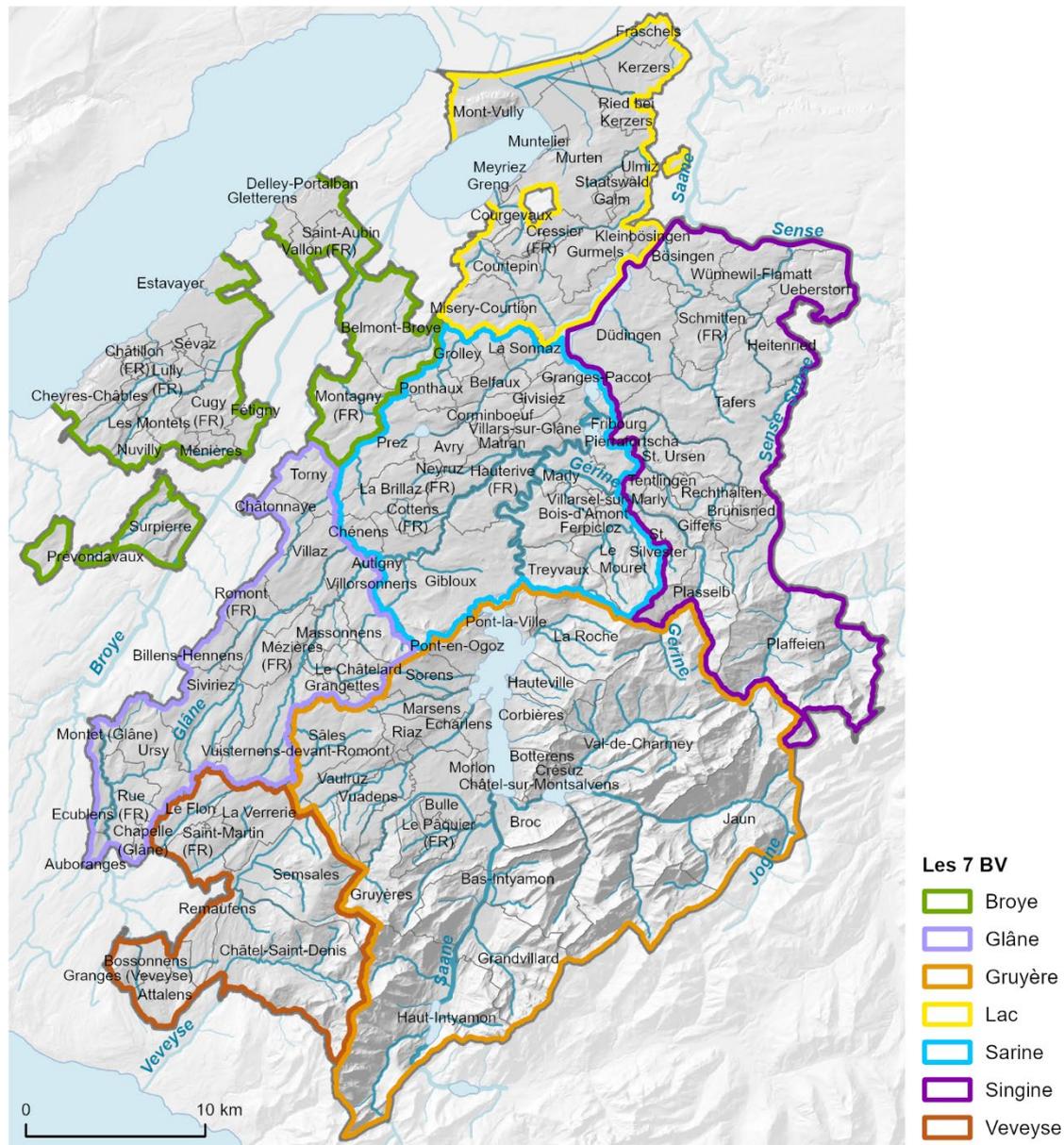
Les 14 BV de 2024 sont représentés dans la [Carte 1](#). Ils sont essentiellement basés sur les périmètres de récolte des eaux des STEP futures, une fois la stratégie cantonale de régionalisation des STEP actuelles achevée.



Carte 1 : Les 14 BV (surfaces en couleurs), état 2024.

3.3 La répartition en 7 BV

La [Carte 2](#) montre les 7 BV correspondant aux 7 districts du canton. Cette répartition est très proche des grandes régions pour la gestion de l'eau potable (annexe [A2.5](#)), qui correspondent à la vision cantonale à long terme du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable¹ (PSIEau).



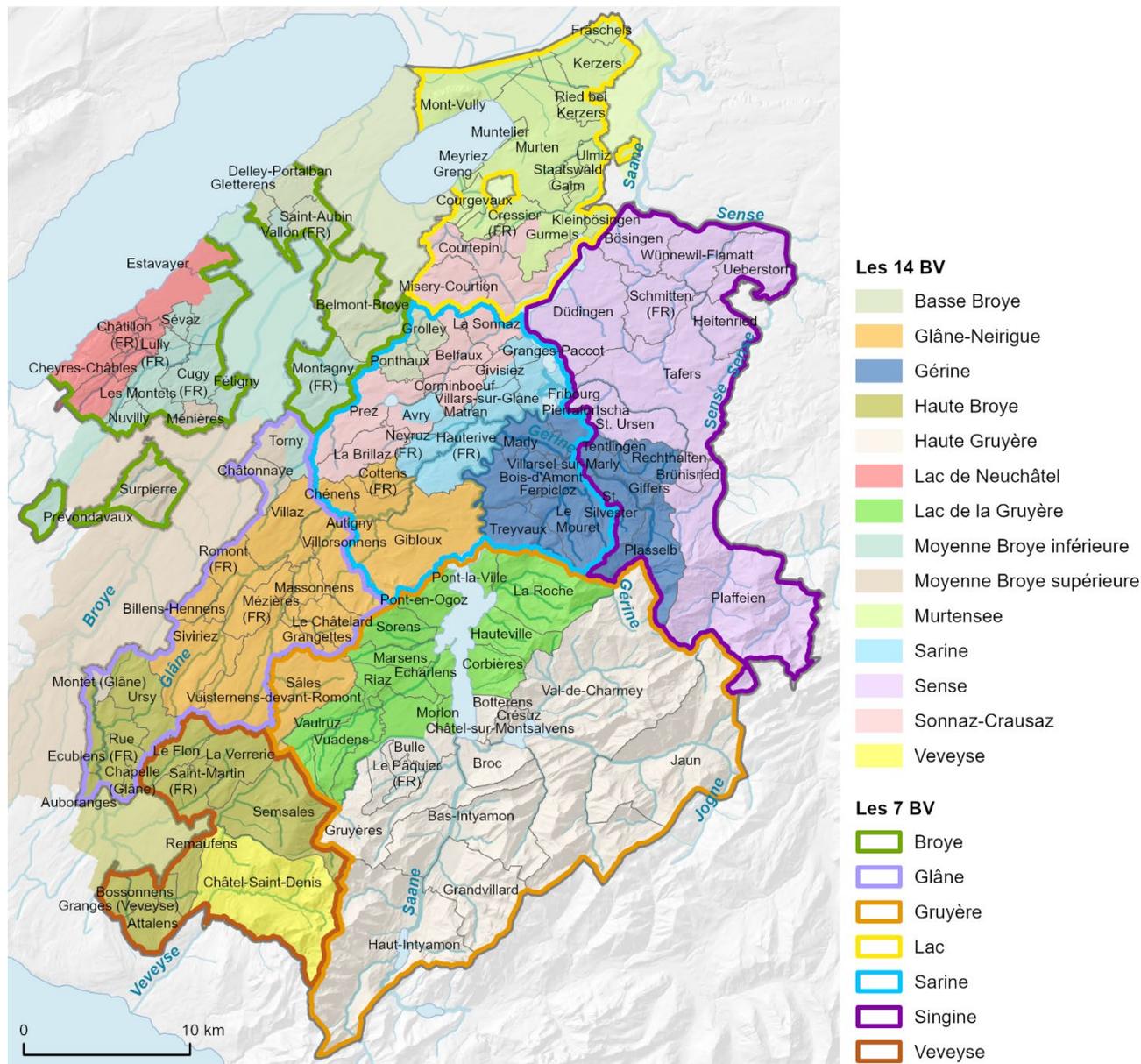
Carte 2 : Les 7 BV correspondant aux districts (contours colorés).

L'annexe [A1](#) montre, sous forme de tableaux, comment se répartissent les différentes entités de gestion des eaux (eaux usées, endiguement, eau potable) selon cette répartition à 7 BV.

¹ Pour plus d'informations sur ces grandes régions, qui seraient gérées en commun par les producteurs et distributeurs d'eau potable, voir le chapitre 8.2 du PSIEau (<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/eau/actualites/mise-en-consultation-du-projet-de-plan-sectoriel-des-infrastructures-deau-potable>)

3.4 Comparaison des périmètres géographiques à 14 BV et à 7 BV

Pour comparaison, les périmètres géographiques des 14 BV et des 7 BV sont représentés dans la [Carte 3](#).



Carte 3 : Les 7 BV = districts comparés aux 14 BV de 2024.

L'annexe [A2](#) permet de comparer les répartitions en 14 BV et en 7 BV pour les différentes entités de gestion des eaux du canton, soit :

- > les STEP actuelles et futures (après régionalisations) ;
- > les associations en charge de l'aménagement et l'entretien des eaux et les entreprises d'endiguement ;
- > l'eau potable : grands distributeurs d'eau actuels et grandes régions de gestion de l'eau potable selon la vision du PSIEau.

3.5 Caractéristiques des 14 BV et des 7 BV

Les deux tableaux ci-dessous permettent de comparer les principales caractéristiques des 14 BV et des 7BV.

Tableau 1 : Caractéristiques des 14 BV [source : Service de la statistique Fribourg (SStat) https://sstat.fr.ch/stat_statonline/]

N° et nom du bassin versant (BV)	km ²	Habitants	Nombre de communes	Cours d'eau et lacs principaux
1) Haute Gruyère	348	20 366	11 (+1 partielle)	Sarine, Jogne, Trême ; Lac de Montsalvens, de Lessoc, Lac Noir
2) Lac de la Gruyère	131	37 940	12 (+1 partielle)	Sionge, Serbache, Trême ; Lac de la Gruyère,
3) Glâne-Neirigue	185	30 008	15	Glâne, Neirigue
4) Sarine	44	62 857	6 (+2 partielles)	Sarine ; Lac de Schiffenen
5) Gérine	99	22 442	12	Gérine
6) Sonnaz-Crausaz	85	23 259	6 (+4 partielles)	Sonnaz ; Lac de Schiffenen
7) Singine	224	39 407	10	Singine, Gottéron, Taverna ; Lac de Schiffenen, Lac Noir
8) Lac de Morat	124	30 221	12 (+1 partielle)	Lac de Morat, Canal de la Broye, Bibera, Grand Canal
9) Veveyse	48	8 163	1	Veveyse de Châtel, Veveyse de Fégire
10) Haute-Broye	121	18 632	13	Broye
11) Moyenne Broye sup.	35	3 631	5 (+1 partielle)	Broye
12) Moyenne Broye inf.	73	11 118	7 (+2 partielles)	Broye, Petite Glâne, Arbogne
13) Basse Broye	74	13 773	6 (+1 partielles)	Broye, Petite Glâne, Arbogne, Chandon
14) Lac de Neuchâtel	81	12 647	3 (+1 partielle)	Lac de Neuchâtel
Ensemble du canton	1672	334 465	126	
Moyenne	119	23 890	9	

Tableau 2 : Caractéristiques des 7 BV [source : SStat https://sstat.fr.ch/stat_statonline/]

N° et nom du BV (cf. aussi Annexes A1)	km ²	Habitants	Nombre de communes	Cours d'eau et lacs principaux
1) Broye	228	35 161	18	Broye, Petite Glâne, Arbogne, Chandon, Lac de Neuchâtel
2) Glâne	169	25 987	18	Broye, Glâne, Neirigue
3) Gruyère	498	59 754	25	Sarine, Jogne, Sionge, Serbache, Trême ; Lac de Montsalvens, Lac de Lessoc, Lac Noir, Lac de la Gruyère
4) Sarine	218	108 595	26	Sarine, Glâne, Sonnaz, Gérine ; Lac de Schiffenen
5) Lac	160	38 606	15	Canal de la Broye, Bibera, Grand Canal, Taverna ; Lac de Morat, Lac de Schiffenen
6) Singine	265	45 643	15	Singine, Gottéron, Gérine ; Lac de Schiffenen, Lac Noir
7) Veveyse	134	20 719	9	Glâne, Veveyse de Châtel, Veveyse de Fégire
Ensemble du canton	1672	334 465	126	
Moyenne	239	47 781	18	

On constate que :

- > les 7 BV sont constitués – par définition – de communes entières, alors que, dans la répartition en 14 BV, plusieurs communes sont à cheval sur deux BV ;
- > Les 7 BV ont des surfaces plus grandes, mais plus équilibrées entre elles que les 14 BV (239 km² en moyenne, max. +108 % / min. -44 %, à comparer avec 119 km² +191 % / -71 %) ;
- > il en va de même pour les habitants des 7 BV par rapport à ceux ces 14 BV (47 781 habitants en moyenne, max. +127 % / min. -57 %, à comparer à 23 890 habitants +163 % / -85 %) ;
- > le nombre de communes par BV est aussi plus équilibré dans la répartition à 7 BV par rapport à celle à 14 BV.

3.6 Comparaison des interfaces entre 14 et 7 BV

Le tableau ci-dessous identifie les interfaces en fonction de la variante de BV retenue.

Les « communes concernées » par une interface sont celles qui appartiennent à une entité (bassin versant de STEP, distributeur d'eau potable, etc.) coupée en deux par une limite de BV. Le « nombre de communes concernées » est le plus petit des deux nombres de communes d'une entité située de part et d'autre d'une limite de BV.

Tableau 3 : Interfaces selon la variante de BV retenue [source : SEn, d'après PSGE et PSIEau]

Entité concernée	Variante 14 BV		Variante 7 BV (districts)		Voir cartes en annexe
	Nombre d'interfaces	Nombre de communes concernées	Nombre d'interfaces	Nombre de communes concernées	
Bassin versant de collecte des STEP actuelles	4	8	7	21	A2.1
Bassin versant de collecte des STEP futures	4	7	9	29	A2.2
Distributeurs régionaux d'eau potable	19	35	8	19	A2.4
Grandes régions de distribution d'eau potable	8	30	2	2	A2.5
Périmètres / tronçons des projets prioritaires de revitalisation	4	7	0	0	---
Entreprises d'endiguement / associations intercommunales ²	15	19	6	6	A2.3
Communes	7	7	0	0	

Légende des couleurs :		
Nombre d'interfaces ou nombre de communes concernées	plus élevé (défavorable)	plus faible (favorable)

² Associations en charge de l'aménagement et l'entretien des eaux

4 Comparaison entre 14 BV et 7 BV

4.1 Éléments de comparaison

La comparaison évalue par rapport à plusieurs critères-objectifs les deux répartitions du canton envisageables, à 14 et à 7 BV. L'évaluation proposée dans le [Tableau 4](#) par le SEn (voir page 11) n'est pas obligatoirement identique à celle d'une commune ou d'une association, qui interprétera ces critères selon ses propres jugements et pondérations.

La liste de critères du [Tableau 4](#) ne prétend pas non plus être exhaustive : les entités consultées peuvent y ajouter leurs propres critères d'analyse et évaluations dans leur prise de position.

Les entités et personnes désireuses d'entrer dans le détail de la comparaison pour un bassin versant ou une commune donnée peuvent se référer aux tableaux de l'annexe [A1](#) et aux cartes de l'annexe [A2](#).

4.2 Analyse

La lecture du [Tableau 4](#) ci-dessous fait apparaître une tendance claire en faveur d'une répartition à 7 BV : en effet, 13 critères-objectifs parlent en faveur d'une répartition à 7 BV, contre 3 qui penchent pour 14 BV. Pour 5 critères-objectifs, il n'y a pas de différence perceptible.

La lecture du [Tableau 3](#) ci-dessus va dans le même sens. Par ailleurs, elle montre clairement où se situe l'enjeu principal à résoudre dans une répartition à 7 BV : les périmètres de 7 bassins versants de STEP – avec plus d'une vingtaine de communes concernées – sont à cheval sur deux BV, contre seulement 4 STEP et 5 communes dans une répartition à 14 BV.

Par conséquent, si l'on opte pour une répartition à 7 BV, comme les deux tableaux susmentionnés le suggèrent, il faudra résoudre la problématique de la planification des bassins versants de STEP, donc trouver une solution pour les ancrer intelligemment dans des PDBV dont le périmètre est différent. La solution à ce problème est principalement organisationnelle.

Les cahiers des charges pour l'élaboration des PDBV proposeront des solutions concrètes pour résoudre les interfaces de planification entre BV.

Tableau 4 : Evaluation des 14 BV et 7 BV (critères–objectifs ■ bien ■ assez bien ■ modérément ■ peu ou pas atteints)

Critères–objectifs (non exhaustifs)	Evaluation et commentaires pour 14 BV	Evaluation et commentaires pour 7 BV
L'attribution des communes à un BV est claire et univoque.	■ Non. Certaines communes sont à cheval sur deux BV.	■ Oui, par définition, puisque les BV correspondent aux districts.
L'attribution des associations de communes à un BV est claire et univoque.	■ STEP ■ Eau potable ■ Aménagement et entretien des cours d'eau (entreprises d'endiguement)	■ STEP ■ Eau potable ■ Aménagement et entretien des cours d'eau (entreprises d'endiguement)
Le PDBV ³ est bien ancré dans le processus de planification régional.	■ Non : les périmètres du PDBV et des autres planifications régionales sont disjoints.	■ Oui, les PDBV ² peuvent facilement être coordonnés avec le PDR (plan directeur régional).
Il existe déjà une entité responsable de la planification dans le BV.	■ Les buts des statuts des 13 associations d'épuration ont été complétés pour pouvoir prendre la tâche du PDBV. ■ Oui pour le BV Glâne – Neirigue (ABVGN)	■ Oui pour les planifications régionales (p. ex. dans le « Mehrzweckverband Sensebezirk »)
Les structures régionales disposent de personnel formé à la planification régionale.	■ Dans une majorité de cas, les responsables de la planification par BV ne sont pas des professionnels de la planification régionale.	■ Les compétences professionnelles de planification régionale sont présentes dans les associations de districts.
La population s'identifie avec « son » BV.	■ La population ignore largement les périmètres des 14 BV. La connaissance de ces répartitions est réservée aux spécialistes	■ La population sait dans quel district elle habite et s'y identifie facilement.
Les BV correspondent aux dynamiques de régionalisation en cours.	■ La dynamique en cours pour les STEP va dans le sens des 14 BV.	■ La dynamique en cours pour l'eau potable va dans le sens des 7 BV.
Les tailles des BV sont relativement équilibrées entre elles	■ Voir Tableau 1	■ Voir Tableau 2
Les entités de gestion des eaux peuvent être bien coordonnées entre elles à l'intérieur d'un BV.	■ Certains BV sont très petits et ne contiennent que très peu d'entités. La coordination n'est donc pas possible / pas nécessaire.	■ Des BV plus grand permettent de mieux coordonner plus d'entités entre elles.
Le nombre d'interfaces entre BV est le plus faible possible.	■ Le Tableau 3 recense au total 44 interfaces (sans compter les communes).	■ Le Tableau 3 recense au total 24 interfaces (sans compter les communes).
Le nombre de communes concernées par des interfaces est le plus faible possible.	■ Selon le Tableau 3 , le nombre de communes concernées varie entre 5 et 20 selon les entités considérées (en moyenne 11).	■ Selon le Tableau 3 , le nombre de communes concernées varie entre 0 et 24 selon les entités considérées (en moyenne 10).
Le nombre d'interfaces entre BV FR et BE / VD est réduit au min.	■ 6 BV sont concernés : Veveyse, les 4 BV de la Broye et Lac de Morat.	■ 3 BV sont concernés : Veveyse, Broye et Lac.
Les BV sont suffisamment petits pour être facilement gérables.	■ La plupart des BV sont plus petits que dans la répartition à 7 BV. Ils devraient être bien gérables.	■ Les BV sont plus grands, mais ils restent gérables moyennant une bonne organisation au niveau du district, car les communes ont l'habitude de collaborer sous cette forme.
Les BV correspondent aux bassins versants des cours d'eau.	■ Une comparaison entre les limites hydrographiques et celles des 14 BV montre que ces dernières correspondent relativement bien aux bassins versants des cours d'eau.	■ Cette même comparaison appliquée aux 7 BV montre une cohérence légèrement meilleure entre limites hydrographiques et limites de BV.
Le processus de planification du PDBV ⁶ est adapté aux BV.	■ Le processus est le même s'il y a 14 BV ou 7 BV. Il est conçu pour être adapté.	■ Le processus est le même s'il y a 14 BV ou 7 BV. Il est conçu pour être adapté.
Le nombre de spécialistes et de décideurs à impliquer dans l'élaboration du PDBV ⁶ est réduit.	■ Oui	■ Non, un plus grand nombre de spécialistes et de décideurs doivent être impliqués.
Le nombre de PDBV à établir est réduit au minimum.	■ Il y aurait 14 planifications, certaines étant toutefois assez réduites.	■ Difficile d'imaginer moins que 7 planifications (sauf l'échelle cantonale du PSGE).
Le profil des problèmes à régler dans le PDBV est relativement homogène au sein du BV.	■ Il y a des BV homogènes (p. ex. Gruyère, Singine) et hétérogènes (p. ex. Sarine).	■ Idem, mais l'hétérogénéité augmente vraisemblablement avec la taille du BV.
Les priorités fixées sont efficaces.	■ Un peu moins sur un plus petit BV.	■ Un peu plus sur un grand BV.
Les coûts des planifications sont minimisés.	■ Les effets d'échelle et de synergies sont moindres si les BV sont plus petits.	■ Les effets d'échelle et de synergies sont meilleurs avec des BV plus grands.

³ Plans directeurs de gestion des eaux par bassins versants prévus par la LCEaux.

A1 Tableaux des entités de gestion avec 7 BV

L'annexe [A1](#) présente sous forme de tableaux la manière dont les différentes entités de gestion des eaux se répartissent sur les 7 BV, c'est-à-dire sur les 7 districts du canton.

Chaque BV est documenté sur deux pages, qui contiennent les tableaux suivants :

1. Les **stations d'épuration (STEP) actuelles**, état fin 2023 : pour chaque commune située dans le BV, le tableau montre à quelle STEP elle est raccordée, c'est-à-dire :
 -  > à une STEP dont les communes raccordées sont situées majoritairement **dans le BV**, ou
 -  > ou à une STEP dont les communes raccordées sont situées majoritairement **dans un autre BV**.
2.  Les **STEP futures**, selon planification cantonale des STEP à long terme, avec la même distinction

3.  Les **entreprises d'endiguement** (idem)

4.  Les **distributeurs d'eau potable** (idem)

5.  Les **grandes régions d'eau potable**, selon proposition du Plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau)

6.  Les **tronçons de cours d'eau prioritaires à 20 ans**, selon la planification cantonale. Ces données sont encore provisoires et nécessitent une mise à jour de la part du canton.


Les annexes concernant chacun des 7 BV sont présentés dans l'ordre suivant :

- > [Broye](#)
- > [Glâne](#)
- > [Gruyère](#)
- > [Sarine](#)
- > [Lac](#)
- > [Singine](#)
- > [Veveyse](#)

A1.1 Broye

Stations d'épuration (STEP) actuelles	Communes														Hors district				
	Belmont-Broye	Châtillon	Cheyres-Châbles	Cugy	Delley-Portalban	Estavayer	Féigny	Gletterens	Les Montets	Lully	Ménières	Montagny	Nuvilly	Prévondavaux		Saint-Aubin	Sévaz	Surpierre	Vallon
Bussy (AIPG)																			
Delley-Portalban (AIEE)																			
Domdidier (AIDE)																			
Estavayer-le-Lac (ERES)																			
Grandcour (AGMV)																			
Granges-Marnand VD																			
Henniez VD																			
Montagny-les-Monts																			
Payerne VD																			
Prévondavaux																			

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Stations d'épuration (STEP) futures	Communes														Hors district				
	Belmont-Broye	Châtillon	Cheyres-Châbles	Cugy	Delley-Portalban	Estavayer	Féigny	Gletterens	Les Montets	Lully	Ménières	Montagny	Nuvilly	Prévondavaux		Saint-Aubin	Sévaz	Surpierre	Vallon
Estavayer-le-Lac																			
Lucens VD																			*
Payerne VD																			**
Prévondavaux																			
Saint-Aubin																			***

* 3 communes du district de la Glâne raccordées à la STEP de Lucens

** 1 commune du district de la Glâne raccordée à la STEP de Payerne

*** 2 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP de Saint-Aubin

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Entreprises d'endiguement	Communes														Hors district				
	Belmont-Broye	Châtillon	Cheyres-Châbles	Cugy	Delley-Portalban	Estavayer	Féigny	Gletterens	Les Montets	Lully	Ménières	Montagny	Nuvilly	Prévondavaux		Saint-Aubin	Sévaz	Surpierre	Vallon
Broye II																			*
Grandvaux																			

* Broye II active dans 2 communes du district de la Glâne

 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans le district
 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans un autre district

Distributeurs d'eau potable	Communes											Hors district							
	Belmont-Broye	Châtillon	Cheyres-Châbles	Cugy	Delley-Portalban	Estavayer	Fétigny	Gletterens	Les Montets	Lully	Ménières		Montagny	Nuvilly	Prévondavaux	Saint-Aubin	Sévaz	Surpierre	Vallon
ABV																			*
ARRIBRU																			
Estavayer																			
Fétigny																			
GRAC																			
Les Montets																			
Ménières																			
Montagny																			
Nuvilly																			
Prévondavaux																			
Surpierre																			

* ABV distribue dans 1 commune du district du Lac

 Distributeur majoritairement actif dans le district
 Distributeur majoritairement dans un autre district

Grande région d'eau potable	Communes											Hors district							
	Belmont-Broye	Châtillon	Cheyres-Châbles	Cugy	Delley-Portalban	Estavayer	Fétigny	Gletterens	Les Montets	Lully	Ménières		Montagny	Nuvilly	Prévondavaux	Saint-Aubin	Sévaz	Surpierre	Vallon
Vaud																			
Nord																			*

* 1 commune du district du Lac se situe dans la grande région d'eau potable Nord

 Grande région d'eau potable principalement dans le district
 Grande région d'eau potable principalement dans un autre district

Priorité de revitalisation 20 ans	Communes											Hors district							
	Belmont-Broye	Châtillon	Cheyres-Châbles	Cugy	Delley-Portalban	Estavayer	Fétigny	Gletterens	Les Montets	Lully	Ménières		Montagny	Nuvilly	Prévondavaux	Saint-Aubin	Sévaz	Surpierre	Vallon
Broye																			*
Petite-Glâne																			
Ruisseau des Côtes																			

* Tronçons prioritaire également sur le canton de Vaud

 Tronçon prioritaire principalement dans un autre district
 Tronçon prioritaire principalement dans le district

A1.2 Glâne

Stations d'épuration (STEP) actuelles	Communes														Hors district					
	Auboranges	Billens-Hennens	Chapelle	Châtonnaye	Ecublens	Grangettes	Le Châtelard	Massonnens	Mézières	Montet	Romont	Rue	Siviriez	Torny			Ursy	Villaz	Villorsonnets	Vuisternens-devant-Romont
Autigny (AEGN)																				*
Châtonnaye																				**
Ecublens (VOG)																				***
Lucens VD																				
Romont (AIMPGPS)																				
Torny-le-Grand																				
Trey VD																				

* 4 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP d'Autigny

** 8 communes du district de la Veveyse raccordées à la STEP d'Ecublens

*** 1 commune du district de la Gruyère raccordée à la STEP de Romont

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Stations d'épuration (STEP) futures	Communes														Hors district					
	Auboranges	Billens-Hennens	Chapelle	Châtonnaye	Ecublens	Grangettes	Le Châtelard	Massonnens	Mézières	Montet	Romont	Rue	Siviriez	Torny			Ursy	Villaz	Villorsonnets	Vuist.-d.-Romont
Autigny																				*
Ecublens																				**
Lucens VD																				***
Payerne VD																				****

* 1 commune du district de la Gruyère et 4 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP d'Autigny

** 8 communes du district de la Veveyse raccordées à la STEP d'Ecublens

*** 2 communes du district de la Broye raccordées à la STEP de Lucens (VD)

**** 8 communes du district de la Broye raccordées à la STEP de Payerne (VD)

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Entreprises d'endiguement	Communes														Hors district					
	Auboranges	Billens-Hennens	Chapelle	Châtonnaye	Ecublens	Grangettes	Le Châtelard	Massonnens	Mézières	Montet	Romont	Rue	Siviriez	Torny			Ursy	Villaz	Villorsonnets	Vuist.-d.-Romont
ABVGN																				*
Broye II																				**
Fochaux																				

* ABVGN active dans 1 commune du district de la Veveyse

** Broye II active dans 7 communes du district de la Broye

 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans le district
 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans un autre district

Distributeurs d'eau potable	Communes													Hors district					
	Auboranges	Billens-Hennens	Chapelle	Châtonnaye	Ecublens	Grangettes	Le Châtelard	Massonnens	Mézières	Montet	Romont	Rue	Siviriez		Torny	Ursy	Villaz	Villorsonnens	Vuist.-d.-Romont
AGSO																			
Auboranges																			
AVGG																			
Billens-Hennens																			
Eau Sud																			
Ecublens																			
GAGEC																			
GAGN																			
Mézières																			
Romont																			
Villorsonnens																			

* AVGG distribue dans 6 communes du district de la Veveyse et 1 commune du district de la Gruyère

** Eau Sud distribue dans 13 communes du district de la Gruyère et 6 communes du district de la Veveyse

-  Distributeur majoritairement actif dans le district
-  Distributeur majoritairement dans un autre district

Grande région d'eau potable	Communes													Hors district					
	Auboranges	Billens-Hennens	Chapelle	Châtonnaye	Ecublens	Grangettes	Le Châtelard	Massonnens	Mézières	Montet	Romont	Rue	Siviriez		Torny	Ursy	Villaz	Villorsonnens	Vuist.-d.-Romont
Vaud																			
Sud																			

* 25 communes du district de la Gruyère et 9 du district de la Veveyse se situent dans la grande région Sud

-  Grande région d'eau potable principalement dans le district
-  Grande région d'eau potable principalement dans un autre district

Priorité de revitalisation 20 ans	Communes													Hors district					
	Auboranges	Billens-Hennens	Chapelle	Châtonnaye	Ecublens	Grangettes	Le Châtelard	Massonnens	Mézières	Montet	Romont	Rue	Siviriez		Torny	Ursy	Villaz	Villorsonnens	Vuist.-d.-Romont
Glâne																			
Ruisseau de la Cretâ																			
Ruisseau de Lavau																			
Ruisseau du Gottau																			

-  Tronçon prioritaire principalement dans un autre district
-  Tronçon prioritaire principalement dans le district

A1.3 Gruyère

Stations d'épuration (STEP) actuelles	Communes																	Hors district								
	Bas-Intyamon	Botterens	Broc	Bulle	Châtel-sur-Montsalvens	Corbières	Crésuz	Echarlens	Grandvillard	Gruyères	Hauteville	Haut-Intyamon	Jaun	La Roche	Le Pâquier	Marsens	Morlon		Pont-en-Ogoz	Pont-la-Ville	Riaz	Sâles	Sorens	Val-de-Charmey	Vaulruz	Vuadens
Broc (AICG)																										
Charmey (AECE)																										
Romont (AIMPGPS)																										
Vuippens (AIS)																										

* 7 communes du district de la Glâne raccordées à la STEP de Romont

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Stations d'épuration (STEP) futures	Communes																	Hors district								
	Bas-Intyamon	Botterens	Broc	Bulle	Châtel-sur-Monts.	Corbières	Crésuz	Echarlens	Grandvillard	Gruyères	Hauteville	Haut-Intyamon	Jaun	La Roche	Le Pâquier	Marsens	Morlon		Pont-en-Ogoz	Pont-la-Ville	Riaz	Sâles	Sorens	Val-de-Charmey	Vaulruz	Vuadens
Autigny																										
Broc																										
Vuippens																										

* 10 communes du district de la Glâne et 4 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP d'Autigny

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Entreprises d'endiguement	Communes																	Hors district								
	Bas-Intyamon	Botterens	Broc	Bulle	Châtel-sur-Monts.	Corbières	Crésuz	Echarlens	Grandvillard	Gruyères	Hauteville	Haut-Intyamon	Jaun	La Roche	Le Pâquier	Marsens	Morlon		Pont-en-Ogoz	Pont-la-Ville	Riaz	Sâles	Sorens	Val-de-Charmey	Vaulruz	Vuadens
Diron																										
Gros-Mont																										
IBS Sense Oberland																										
Motélon																										
Sarine H.-G.																										
Sionge																										
Trême																										
Cuetze																										

* Diron active dans 1 commune du district de la Veveyse

** IBS Sense Oberland active dans 3 communes du district de la Singine

*** Sionge active dans 2 communes du district de la Veveyse

**** Trême active dans 1 commune du district de la Veveyse

 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans le district
 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans un autre district

Distributeurs d'eau potable	Communes																	Hors district										
	Bas-Intyamon	Botterens	Broc	Bulle	Châtel-sur-Monts.	Corbières	Crésuz	Echarliens	Grandvillard	Gruyères	Hauteville	Haut-Intyamon	Jaun	La Roche	Le Pâquier	Marsens	Morlon		Pont-en-Ogoz	Pont-la-Ville	Riaz	Sâles	Sorens	Val-de-Charmey	Vaulruz	Vuadens		
ACAPE																												
AVGG																												
Bas-Intyamon																												
Broc																												
Bulle																												
Châtel-sur-Montsalvens																												
Eau Sud																												
Entente 1																												
Entente 2																												
Grandvillard																												
Gruyères																												
Haut-Intyamon																												
Jaun																												
La Roche																												
Le Pâquier																												
Morlon																												
Pont-la-Ville																												
Riaz																												
Sâles																												
Sorens																												
Val-de-Charmey																												
Vaulruz																												
Vuadens																												
Hors district																												

* AVGG distribue dans 3 communes du district de de la Glâne et 6 communes du district de la Veveyse

 Distributeur majoritairement actif dans le district
 Distributeur majoritairement dans un autre district

Grande région d'eau potable	Communes																	Hors district											
	Bas-Intyamon	Botterens	Broc	Bulle	Châtel-sur-Monts.	Corbières	Crésuz	Echarliens	Grandvillard	Gruyères	Hauteville	Haut-Intyamon	Jaun	La Roche	Le Pâquier	Marsens	Morlon		Pont-en-Ogoz	Pont-la-Ville	Riaz	Sâles	Sorens	Val-de-Charmey	Vaulruz	Vuadens			
Sud																													

* 17 communes du district de la Glâne et 9 du district de la Veveyse se situent dans la grande région Sud

 Grande région d'eau potable principalement dans le district
 Grande région d'eau potable principalement dans un autre district

Priorité de revitalisation 20 ans	Communes																	Hors district											
	Bas-Intyamon	Botterens	Broc	Bulle	Châtel-sur-Monts.	Corbières	Crésuz	Echarliens	Grandvillard	Gruyères	Hauteville	Haut-Intyamon	Jaun	La Roche	Le Pâquier	Marsens	Morlon		Pont-en-Ogoz	Pont-la-Ville	Riaz	Sâles	Sorens	Val-de-Charmey	Vaulruz	Vuadens			
Affluent Sarine à Lessoc																													
Diron																													
Gérignoz + affluents																													
R. du Gros Mottau																													
Jogne																													
Marive																													
Ondine																													
R. de Praz Melley																													
R. des Carrets																													
Sarine																													
Sionge																													
Trême																													

 Tronçon prioritaire principalement dans un autre district
 Tronçon prioritaire principalement dans le district

A1.4 Sarine

Stations d'épuration (STEP) actuelles

Communes	Autigny	Avry	Belfaux	Bois-d'Amont	Chénens	Corminboeuf	Cottens	Ferpicloz	Fribourg / Freiburg	Gibloux	Givisiez	Granges-Paccot	Grolley	Hauterive	La Brillaz	La Sonnaz	Le Mouret	Marly	Matran	Neyruz	Pierrafortscha	Ponthaux	Prez	Treyvaux	Villarsel-sur-Marly	Villars-sur-Glâne	Hors district
Autigny (AEGN)	■				■	■				■																	*
Fribourg (AELE)									■		■												■				**
Grolley													■														
Marly (AEGN)				■				■										■	■					■	■		***
Pensier (AESC)		■	■			■					■				■	■							■				****
Posieux														■													
Villars-sur-Glâne		■																		■	■				■		

* 3 communes du district de la Glâne raccordées à la STEP d'Autigny

** 2 communes du district de la Singine partiellement raccordées à la STEP de Fribourg

*** 5 communes du district de la Singine raccordées à la STEP de Marly

**** 3 communes du district du Lac raccordées à la STEP de Pensier

■ STEP majoritairement dans le district
 ■ STEP majoritairement dans un autre district

Stations d'épuration (STEP) futures

Communes	Autigny	Avry	Belfaux	Bois-d'Amont	Chénens	Corminboeuf	Cottens	Ferpicloz	Fribourg / Freiburg	Gibloux	Givisiez	Granges-Paccot	Grolley	Hauterive	La Brillaz	La Sonnaz	Le Mouret	Marly	Matran	Neyruz	Pierrafortscha	Ponthaux	Prez	Treyvaux	Villarsel-sur-Marly	Villars-sur-Glâne	Hors district
Autigny	■				■	■				■																	*
Fribourg									■		■	■															**
Marly				■				■										■	■			■			■		***
Pensier		■	■			■					■				■	■							■	■			****
Saint-Aubin													■									■				■	*****
Villars-sur-Glâne		■												■						■	■					■	

* 10 communes du district de la Glâne et 1 du district de la Gruyère raccordées à la STEP d'Autigny

** 2 communes du district de la Singine partiellement raccordées à la STEP de Fribourg

*** 5 communes du district de la Singine raccordées à la STEP de Marly

**** 3 communes du district du Lac raccordées à la STEP de Pensier

***** 4 communes du district de la Broye raccordées à la STEP de Saint-Aubin

■ STEP majoritairement dans le district
 ■ STEP majoritairement dans un autre district

Entreprises d'endiguement

Communes	Autigny	Avry	Belfaux	Bois-d'Amont	Chénens	Corminboeuf	Cottens	Ferpicloz	Fribourg / Freiburg	Gibloux	Givisiez	Granges-Paccot	Grolley	Hauterive	La Brillaz	La Sonnaz	Le Mouret	Marly	Matran	Neyruz	Pierrafortscha	Ponthaux	Prez	Treyvaux	Villarsel-sur-Marly	Villars-sur-Glâne	Hors district
Tiguelet			■			■					■																

■ Entreprise d'endiguement majoritairement active dans le district
 ■ Entreprise d'endiguement majoritairement active dans un autre district

Distributeurs d'eau potable	Communes																											
	Autigny	Avry	Belfaux	Bois-d'Amont	Chénens	Corminboeuf	Cottens	Ferpicioz	Fribourg / Freiburg	Gibloux	Givisiez	Granges-Paccot	Grolley	Hauterive	La Brillaz	La Sonnaz	Le Mouret	Marly	Matran	Neyruz	Pierrafortscha	Ponthaux	Prez	Treyvaux	Villarsel-sur-Marly	Villars-sur-Glâne	Hors district	
AESO																												
Autigny																												
CEFREN																												*
CEG																												
Chénens																												
GAME																												
Gibloux																												
Grolley																												
Ponthaux																												
Treyvaux																												
WV Tentlingen-Giffers																												**

* CEFREN distribue dans 1 commune du district du Lac

** WV Tentlingen-Giffers distribue dans 2 communes du district de la Singine

 Distributeur majoritairement actif dans le district

 Distributeur majoritairement dans un autre district

Grande région d'eau potable	Communes																											
	Autigny	Avry	Belfaux	Bois-d'Amont	Chénens	Corminboeuf	Cottens	Ferpicioz	Fribourg / Freiburg	Gibloux	Givisiez	Granges-Paccot	Grolley	Hauterive	La Brillaz	La Sonnaz	Le Mouret	Marly	Matran	Neyruz	Pierrafortscha	Ponthaux	Prez	Treyvaux	Villarsel-sur-Marly	Villars-sur-Glâne	Hors district	
Centre																												*
Est																												**

* 11 communes du district du Lac se situent dans la grande région Centre

** 15 communes du district de la Singine se situent dans la grande région Est

 Grande région d'eau potable principalement dans le district

 Grande région d'eau potable principalement dans un autre district

Priorité de revitalisation 20 ans	Communes																											
	Autigny	Avry	Belfaux	Bois-d'Amont	Chénens	Corminboeuf	Cottens	Ferpicioz	Fribourg / Freiburg	Gibloux	Givisiez	Granges-Paccot	Grolley	Hauterive	La Brillaz	La Sonnaz	Le Mouret	Marly	Matran	Neyruz	Pierrafortscha	Ponthaux	Prez	Treyvaux	Villarsel-sur-Marly	Villars-sur-Glâne	Hors district	
La Sonnaz																												
Le Palon																												
Ruisseau de Cottens																												
Ruisseau de la Tuilerie																												
R. de Praz Perches																												
Ruisseau des Ruz																												

 Tronçon prioritaire principalement dans un autre district

 Tronçon prioritaire principalement dans le district

A1.5 Lac

Stations d'épuration (STEP) actuelles	Communes	Courgevaux	Courtepin	Cressier	Fräschels	Greng	Gurmels	Kerzers	Kleinbödingen	Meyriez	Misery-Courtion	Mont-Vully	Muntelier	Murten / Morat	Ried	Ulmiz	Hors district
Kerzers																	
Laupen																	*
Misery																	
Murten																	
Pensier (AESC)																	**
Villarepos																	

* 8 communes du district de la Singine raccordées à la STEP de Laupen

** 7 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP de Pensier

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Stations d'épuration (STEP) futures	Communes	Courgevaux	Courtepin	Cressier	Fräschels	Greng	Gurmels	Kerzers	Kleinbödingen	Meyriez	Misery-Courtion	Mont-Vully	Muntelier	Murten / Morat	Ried	Ulmiz	Hors district
Laupen																	*
Morat																	
Pensier																	**

* 10 communes du district de la Singine raccordées à la STEP de Laupen

** 7 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP de Pensier

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Entreprises d'endiguement	Communes	Courgevaux	Courtepin	Cressier	Fräschels	Greng	Gurmels	Kerzers	Kleinbödingen	Meyriez	Misery-Courtion	Mont-Vully	Muntelier	Murten / Morat	Ried	Ulmiz	Hors district
GVB																	

 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans le district
 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans un autre district

Distributeurs d'eau potable	Communes													Hors district		
	Courgevaux	Courtepin	Cressier	Fräschels	Greng	Gurmels	Kerzers	Kleinbödingen	Meyriez	Misery-Courtion	Mont-Vully	Muntelier	Murten / Morat		Ried	Ulmiz
ABV																*
CEFREN																**
Courgevaux																
Cressier																
Fräschels																
Greng																
Kerzers																
Meyriez																
Misery-Courtion																
Mont-Vully																
Muntelier																
Murten / Morat																
Ried																
Ulmiz																
TWB																

* ABV distribue dans 5 communes du district de la Broye

** CEFREN distribue dans 9 communes du district de la Sarine

 Distributeur majoritairement actif dans le district
 Distributeur majoritairement dans un autre district

Grande région d'eau potable	Communes													Hors district		
	Courgevaux	Courtepin	Cressier	Fräschels	Greng	Gurmels	Kerzers	Kleinbödingen	Meyriez	Misery-Courtion	Mont-Vully	Muntelier	Murten / Morat		Ried	Ulmiz
Berne																
Centre																*
Nord																**

* 25 communes du district de la Sarine se situent dans la grande région Centre

** 13 communes du district de la Broye se situent dans la grande région Nord

 Grande région d'eau potable principalement dans le district
 Grande région d'eau potable principalement dans un autre district

Priorité de revitalisation 20 ans	Communes													Hors district		
	Courgevaux	Courtepin	Cressier	Fräschels	Greng	Gurmels	Kerzers	Kleinbödingen	Meyriez	Misery-Courtion	Mont-Vully	Muntelier	Murten / Morat		Ried	Ulmiz
Bibera																*
Galmiz Kanal																
Grand canal																
Maria Brunnenbach																

*Tronçon prioritaire également dans le canton de Berne

 Tronçon prioritaire principalement dans un autre district
 Tronçon prioritaire principalement dans le district

A1.6 Singine

Stations d'épuration (STEP) actuelles	Communes													Hors district		
	Bösingen	Brünisried	Düdingen	Giffers	Heitenried	Plaffeien	Plasselb	Rechthalten	Schmitten	St. Silvester	St. Ursen	Tafers	Tentlingen		Ueberstorf	Wünnewil-Flamatt
Fribourg																*
Laupen																**
Marly (AEGN)																***
Zumholz																

* 3 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP de Fribourg

** 4 communes du district du Lac raccordées à la STEP de Laupen

*** 6 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP de Marly

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Stations d'épuration (STEP) futures	Communes													Hors district		
	Bösingen	Brünisried	Düdingen	Giffers	Heitenried	Plaffeien	Plasselb	Rechthalten	Schmitten	St. Silvester	St. Ursen	Tafers	Tentlingen		Ueberstorf	Wünnewil-Flamatt
Fribourg																*
Laupen																**
Marly																***

* 3 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP de Fribourg

** 4 communes du district du Lac raccordées à la STEP de Laupen

*** 7 communes du district de la Sarine raccordées à la STEP de Marly

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Entreprises d'endiguement	Communes													Hors district		
	Bösingen	Brünisried	Düdingen	Giffers	Heitenried	Plaffeien	Plasselb	Rechthalten	Schmitten	St. Silvester	St. Ursen	Tafers	Tentlingen		Ueberstorf	Wünnewil-Flamatt
IBS Sense Oberland																*
Moos.-From.																

* IBS Sense Oberland active dans 3 communes du district de la Gruyère

 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans le district
 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans un autre district

Distributeurs d'eau potable	Communes													Hors district		
	Bösingen	Brünisried	Düdingen	Giffers	Heitenried	Plaffeien	Plasselb	Rechthalten	Schmitten	St. Silvester	St. Ursen	Tafers	Tentlingen		Ueberstorf	Wünnewil-Flamatt
Bösingen	■															
Brünisried		■														
Düdingen			■													
Plaffeien						■										
Plasselb							■									
Rechthalten								■								
Sodbach					■				■							
St. Silvester										■						
St. Ursen											■					
Tafers												■				
Ueberstorf													■			
Wünnewil-Flamatt														■		
WV Tentlingen-Giffers				■									■			■*

* WV Tentlingen-Giffers distribue dans 1 commune du district de la Sarine

- Distributeur majoritairement actif dans le district
- Distributeur majoritairement dans un autre district

Grande région d'eau potable	Communes													Hors district		
	Bösingen	Brünisried	Düdingen	Giffers	Heitenried	Plaffeien	Plasselb	Rechthalten	Schmitten	St. Silvester	St. Ursen	Tafers	Tentlingen		Ueberstorf	Wünnewil-Flamatt
Est	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■*

* 1 commune du district de la Sarine se situe dans la grande région Est

- Grande région d'eau potable principalement dans le district
- Grande région d'eau potable principalement dans un autre district

Priorité de revitalisation 20 ans	Communes													Hors district		
	Bösingen	Brünisried	Düdingen	Giffers	Heitenried	Plaffeien	Plasselb	Rechthalten	Schmitten	St. Silvester	St. Ursen	Tafers	Tentlingen		Ueberstorf	Wünnewil-Flamatt
Gérine													■			
Singine		■													■	■*
Taverna	■															

*Tronçon prioritaire également dans le canton de Berne

- Tronçon prioritaire principalement dans un autre district
- Tronçon prioritaire principalement dans le district

A1.7 Veveysse

Stations d'épuration (STEP) actuelles	Communes									
	Attalens	Bossonnens	Châtel-St-Denis	Granges	La Verrerie	Le Flon	Remaufens	Saint-Martin	Semsales	Hors district
Ecublens (VOG)										*
Vevey VD										

* 5 communes du district de la Glâne raccordées à la STEP

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Stations d'épuration (STEP) futures	Communes									
	Attalens	Bossonnens	Châtel-St-Denis	Granges	La Verrerie	Le Flon	Remaufens	Saint-Martin	Semsales	Hors district
Ecublens										*
Vevey VD										

* 5 communes du district de la Glâne raccordées à la STEP d'Ecublens

 STEP majoritairement dans le district
 STEP majoritairement dans un autre district

Entreprises d'endiguement	Communes									
	Attalens	Bossonnens	Châtel-St-Denis	Granges	La Verrerie	Le Flon	Remaufens	Saint-Martin	Semsales	Hors district
ABVGN										*
Corjon										
Diron										**
Sionge										***
Trême										****

* ABVGN active dans 8 communes du district de la Glâne

** Diron active dans 2 communes du district de la Gruyère

*** Sionge active dans 7 communes du district de la Gruyère

 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans le district
 Entreprise d'endiguement majoritairement active dans un autre district

Distributeurs d'eau potable	Communes								Hors district	
	Attalens	Bossonnens	Châtel-St-Denis	Granges	La Verrerie	Le Flon	Remaufens	Saint-Martin		Semsaies
AVGG										*
Châtel-St-Denis										
Eau Sud										**
Semsaies										
Remaufens										

* AVGG distribue dans 3 communes du district de la Glâne et 1 commune du district de la Gruyère

** Eau Sud distribue dans 13 communes du district de la Gruyère et 10 communes du district de la Glâne

 Distributeur majoritairement dans le district
 Distributeur majoritairement dans un autre district

Grande région d'eau potable	Communes								Hors district	
	Attalens	Bossonnens	Châtel-St-Denis	Granges	La Verrerie	Le Flon	Remaufens	Saint-Martin		Semsaies
Sud										*

* 17 communes du district de la Glâne et 25 communes du district de la Gruyère se situent dans la grande région Sud

 Grande région d'eau potable principalement dans le district
 Grande région d'eau potable principalement dans un autre district

Priorité de revitalisation 20 ans	Communes								Hors district	
	Attalens	Bossonnens	Châtel-St-Denis	Granges	La Verrerie	Le Flon	Remaufens	Saint-Martin		Semsaies
Broye										
Canal des Rogigues										
Canal du Lussy										
Le Flon										
R. de la Vounaise										

 Tronçon prioritaire principalement dans un autre district
 Tronçon prioritaire principalement dans le district

A2 Cartes des entités de gestion avec 14 BV et 7 BV

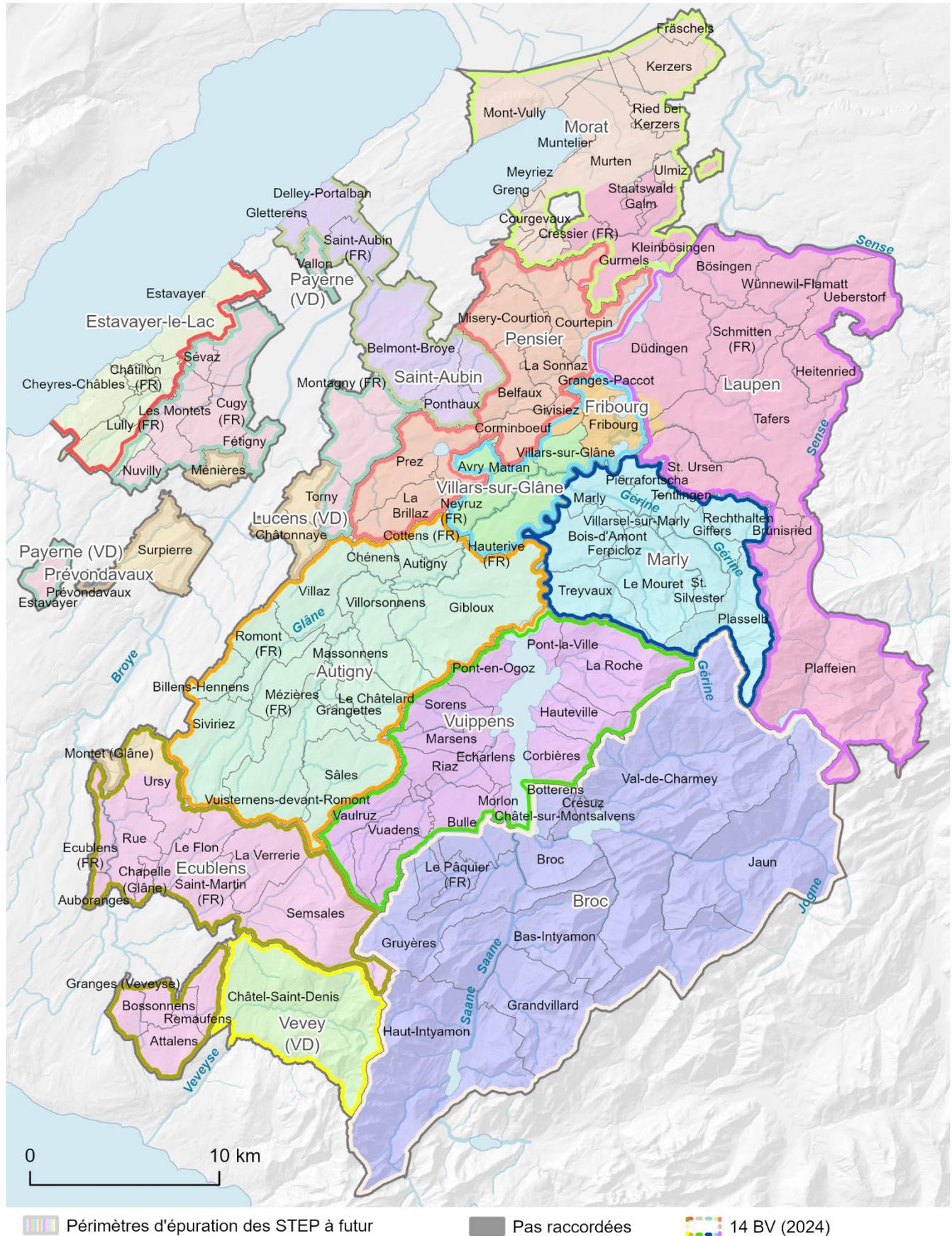
L'annexe [A2](#) permet de visualiser dans des cartes dans quel BV se trouve chaque entité de gestion des eaux selon un découpage à 14 BV ou à 7 BV (c'est-à-dire selon les 7 districts du canton).

Les annexes concernant chacun sont présentées dans l'ordre suivant :

- > [STEP actuelles](#)
- > [STEP futures, après régionalisation](#)
- > [Entreprises d'endiguement](#)
- > [Grands distributeurs d'eau potable](#)
- > [Grande région d'eau potable](#)
- > [Tronçons de cours d'eau prioritaires](#)

A2.2 Stations d'épuration (STEP) futures, après régionalisation

Répartition à 14 BV



Répartition à 7 BV



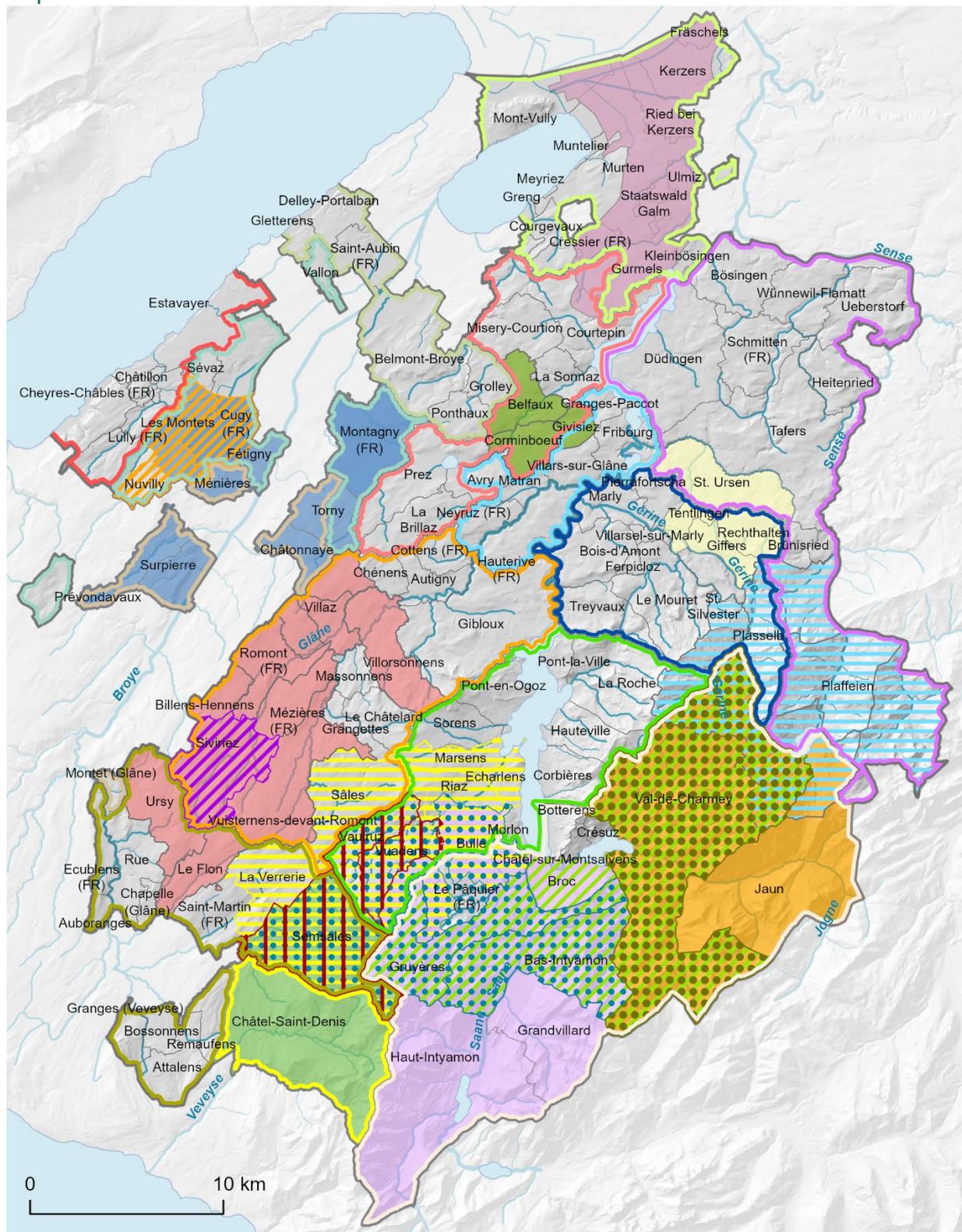
Périmètres d'épuration des STEP à futur

Pas raccordées

Districts

A2.3 Entreprises d'endiguement

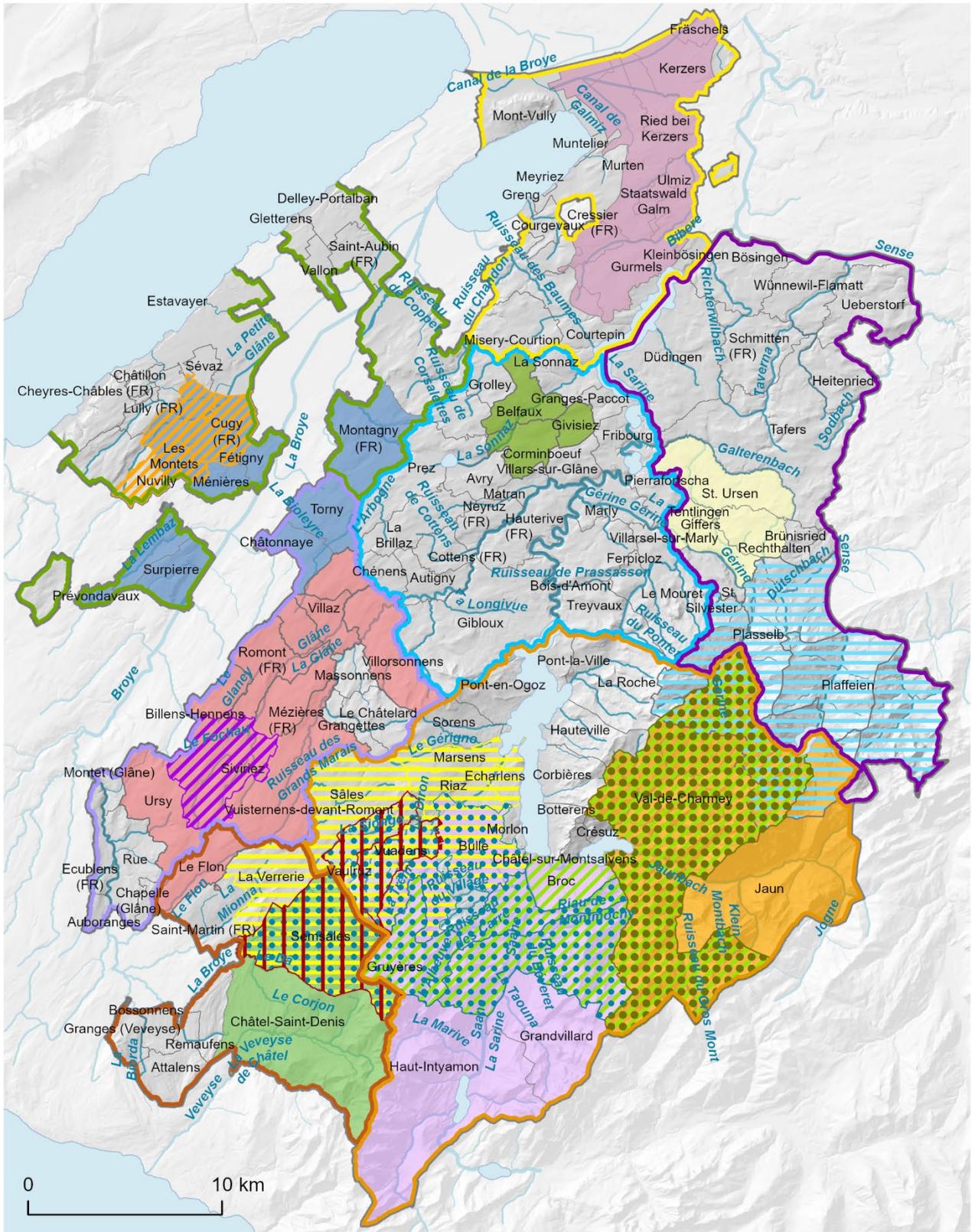
Répartition à 14 BV



Entreprises d'endiguement (2024)

ABVGN	Diron	GVB	Sarine Haute-Gruyère
Broye II	Fochaux	IBS Sense Oberland	Sionge
Corjon	Grandvaux	Moosbach-Fromattbach	Tiguellet
Cuetze	Gros-Mont	Motélon	Trême
			14 BV (2024)

Répartition à 7 BV

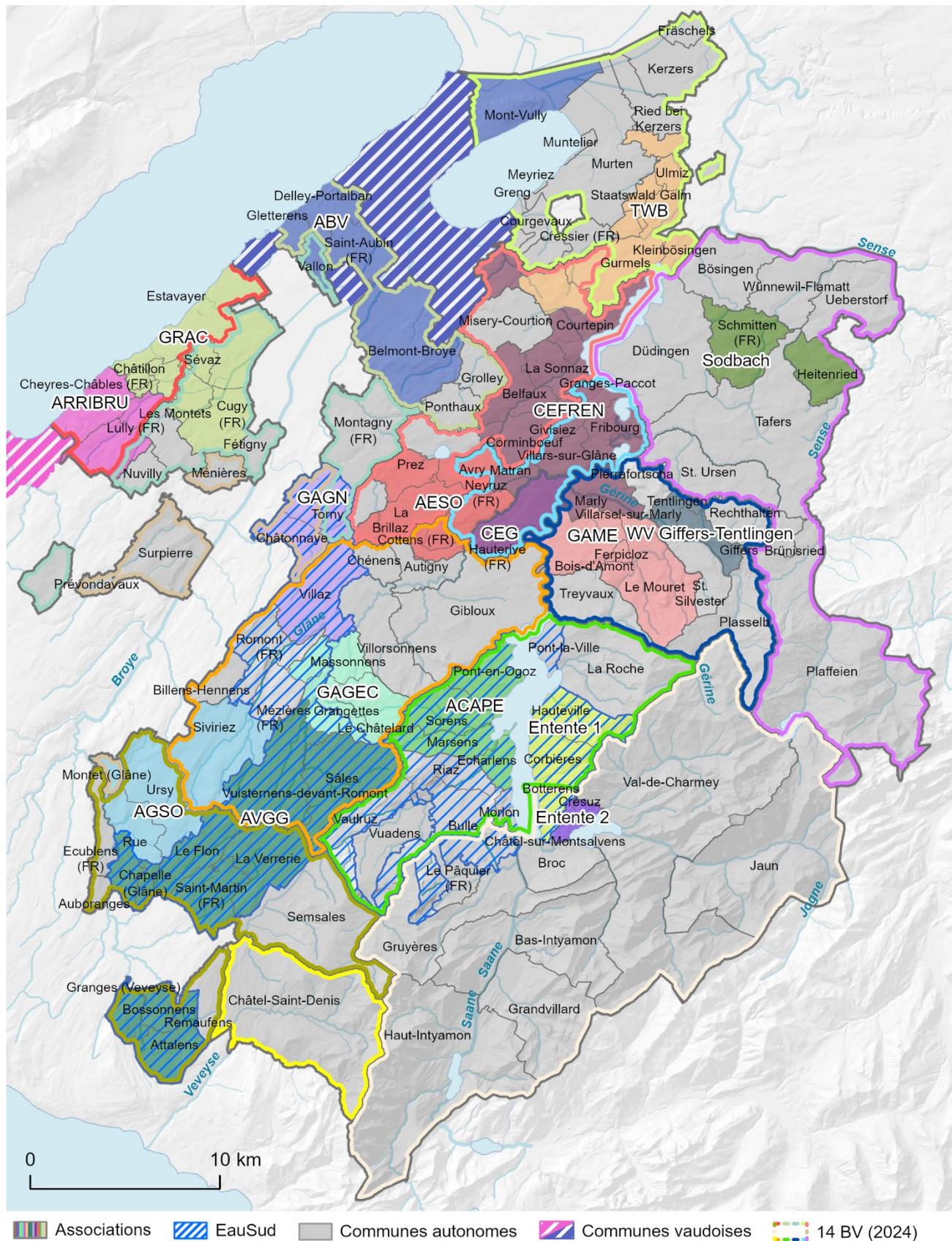


Entreprises d'endiguement (2024)

ABVGN	Diron	GVB	Sarine Haute-Gruyère
Broye II	Fochaux	IBS Sense Oberland	Sionge
Corjon	Grandvaux	Moosbach-Fromattbach	Tiguellet
Cuetze	Gros-Mont	Motélon	Trême
			Districts

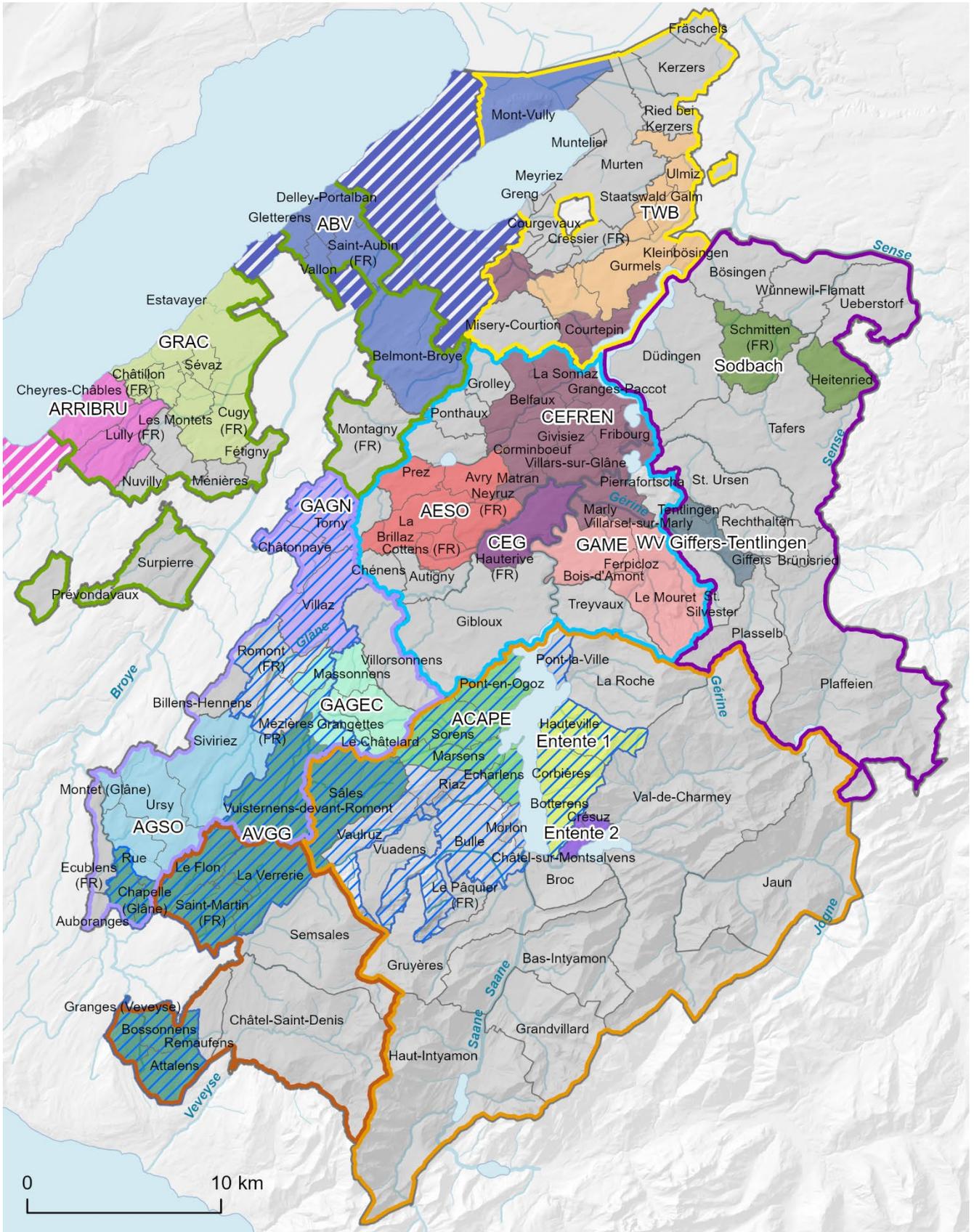
A2.4 Grands distributeurs d'eau potable

Répartition à 14 BV



Entente 1 : Entente intercommunale Corbière - Hauteville - Botterens
 Entente 2 : Entente intercommunale Crésuz - Châtel-sur-Montsalvens

Répartition à 7 BV



Associations
 EauSud
 Communes autonomes
 Communes vaudoises
 Districts

Entente 1 : Entente intercantonale Corbière - Hauteville - Botterens
 Entente 2 : Entente intercantonale Crésuz - Châtel-sur-Montsalvens

Photo de couverture

—
Lac de Schiffenen, Benjamin Ruffieux

Renseignements

—
Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/sen

Juin 2025